



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.22
Références DPA : 10008887/NDE.dti

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne le recours administratif introduit auprès du gouvernement wallon à l'encontre de l'arrêté des fonctionnaires technique et délégué du 24 avril 2023 autorisant à la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 2 des 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 3.6 MW, d'une cabine de tête, des chemins d'accès, des aires de montage et des poses de câbles électriques sur le territoire communal d'Assesse (Parcelles cadastrales : 1 D 427 B 2 et 425 D et 1 C 224 G, 223 C, 187 M, 167 A et 167 B).

La nature de la décision à intervenir sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est un arrêté ministériel pris par les Ministres de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

La demande de permis, en ce compris l'étude d'incidences initiale et son complément, est à nouveau soumise à enquête publique, en vertu des articles D.29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement. Ce complément complète et actualise plusieurs points examinés dans l'étude initiale : incidences sur les sols, sous-sols, les eaux souterraines et compatibilité des parcs, incidences de l'éventuelle autorisation de 2 éoliennes plutôt que 4. Ce complément d'étude d'incidences, ainsi que l'ensemble du dossier initial, peuvent être consultés à partir du 19 septembre 2023 jusqu'au 18 octobre 2023 (date de clôture de l'enquête) dans les administrations communales des 4 communes concernées selon les modalités décrites ci-dessous. Durant l'enquête et jusqu'à la date de clôture, tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales concernées. La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
13/09/2023	19/09/2023	Administration communale d'ASSESSE Service Cadre de Vie 18/10/2023 à 12h	Collège communal Esplanade des Citoyens, 4 5330 ASSESSE cadredevie@assesse.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service Cadre de Vie) **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service Cadre de Vie : 083/63.68.57 - cadredevie@assesse.be). Le dossier peut également être consulté auprès des administrations communales de Yvoir, Gesves et Hamois.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du service cadre de vie d'Assesse.

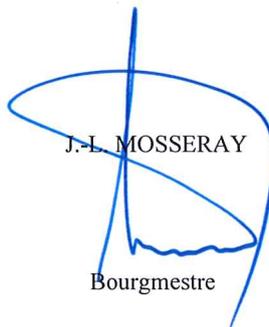
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17, 8530 Harelbeke
- du Fonctionnaire technique compétent sur recours – SPW DGO3 – DPA – Cellule Recours, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes
- du Fonctionnaire délégué compétent sur recours – SPW DGA TLP Recours – Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes
- du service Cadre de Vie de la Commune d'Assesse : Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse - Tel : 083/63.68.57
Mail : cadredevie@assesse.be

A Assesse, le 04/09/2023


T. LAMBERT
Directeur Général f.f.




J.-L. MOSSERAY
Bourgmestre